

## DECISION

### Le Directeur Général de l'Agence Nationale pour le Développement des Zones Oasiennes et de l'Arganier

- Vu le Dahir N° 1-10-187 du 7 Moharrem 1432 (13 décembre 2010) portant promulgation de la loi n° 06.10 relative à la création de l'Agence Nationale pour le Développement des Zones Oasiennes et de l'Arganier ;
- Vu le statut du personnel de l'Agence Nationale pour le Développement des Zones Oasiennes ;
- Vu l'arrêté fixant l'organisation de l'Agence Nationale pour le Développement des Zones Oasiennes et de l'Arganier ;
- Vu la circulaire N°24/2012 du 22 Octobre 2012 (06 Hijja 1433) fixant les conditions et modalités d'organisation des concours de recrutement dans les emplois publics ;
- Vu la loi cadre 2022.

## DECIDE

**Article premier :** De lancer un concours pour le recrutement de trois (3) cadres :

- Un cadre en Gestion Financière et Comptable à la Direction Administrative et Financière ;
- Un Cadre au département territorial d'Essaouira rattaché à la Direction de Développement des Zones de l'Arganier ;
- Un Cadre au département territorial de Figuig rattaché à la Direction de Développement des Zones Oasiennes.

**Les fiches des postes en annexe.**

**Article deux :** Les postes sont ouverts aux candidats qui répondent aux conditions ci-dessous ;

- Être de nationalité marocaine ;
- Être âgée de 18 ans au moins et de 45 ans au plus à la date de recrutement ;
- Justifier du niveau d'études, de compétences et d'expériences requis pour les postes.

**Article trois :** Le dossier de candidature devra comporter :

- Une demande de candidature adressée au Directeur Général de l'Agence ;
- Un curriculum vitae en français avec photo récente ;
- Une photocopie légalisée de la Carte Nationale d'Identité Electronique ;
- Une photocopie légalisée du bac et des diplômes. ;
- Une attestation d'équivalence pour les diplômes étrangers ;
- Les attestations de travail justifiant l'expérience du candidat, accompagnées des pièces délivrées par la CNSS attestant la déclaration effective de l'intéressé (Attestations ou bordereaux cachetés par la CNSS) pour les attestations d'expérience délivrées par le secteur privé ;
- 2 Enveloppes timbrées portant l'adresse du candidat.

Tout dossier incomplet ou ne répondant pas aux exigences sera écarté.

**Article quatre :** Les candidats remplissant les conditions requises seront convoqués pour passer un concours écrit, seuls les candidats retenus à l'écrit seront convoqués pour un entretien oral.

**Article cinq :** Le dossier de candidature doit être déposé ou envoyé sous plis fermé portant l'intitulé du poste objet de candidature au secrétariat de la Direction Administrative et Financière de l'Agence Nationale pour le Développement des Zones Oasiennes et de l'Arganier à l'adresse ci-après :

«**ANDZOA, Direction Administrative et Financière, Route Rissani Erfoud PK 7 Commune Rurale AARB SABBAAH ZIZ Province d'Errachidia** » ou envoyé par poste à l'adresse suivante : «**ANDZOA, Direction Administrative et Financière BP 515, Errachidia**».

Les dossiers de candidature devront parvenir à l'ANDZOA, au plus tard, le **08/06/2022** inclus.

**Article six :** La présente décision sera publiée au site [www.emploi-public.ma](http://www.emploi-public.ma) et au site de l'ANDZOA : [www.andzoa.ma](http://www.andzoa.ma).

Le Directeur Général  
de l'Agence Nationale pour le Développement  
des Zones Oasiennes et de l'Arganier  
Signé Dr Brahim HAFIDI